

CONTEXTE

- La blanchisserie est un processus destiné à garantir la propreté des textiles tout en favorisant leur durée de vie.
- Néanmoins il convient de **minimiser ses impacts en termes environnementaux et pour la santé** des professionnels comme pour les patients notamment au travers des achats d'équipements de blanchisserie et de fournitures de produits lessiviels.
- Le service de blanchisserie peut passer par différents types de structures et contrats : interne à l'établissement de santé, regroupé sous forme de GCS / GIE, externalisé via un marché de prestation de location-entretien ou uniquement d'entretien de linge auprès de blanchisseries industrielles.
- **Les fournisseurs de matériels** contribuent depuis des années à rechercher et déployer des solutions pour optimiser les consommations d'énergie et d'eau (ex: tunnels de lavage, systèmes de recyclage). Au-delà des équipements, des économies d'énergies et d'eau sont rendues possibles en optimisant les installations (ex : solutions de récupération d'énergie par échangeurs thermiques).
- **Les fournisseurs de produits lessiviels** se sont adaptés aux nouvelles réglementations, en proposant des formulations optimisées (abaissement des températures de lavage), en étant plus respectueux de la santé (risque chimique) et de l'environnement (pollution de l'eau).
- Le déploiement de **la méthode RABC** (Risk Analysis Biocontamination Control) et la certification des blanchisseries selon la norme NF EN 14 065 a permis de progresser dans la maîtrise des risques de contamination microbiologique des textiles traités.

EXPRESSION DU BESOIN

Fournir aux professionnels et patients des textiles propres microbiologiquement et de qualité tout en assurant une performance environnementale optimale (eau, énergie, produits lessiviels).

NORMES/LABELS/ECOLABEL

Processus de blanchisserie	Produits lessiviels	Textile
 ISO 14001 - Système de management environnemental ISO 9001 - Système de management de la qualité ISO 45001 - Santé et sécurité au travail RABC - hygiène et sécurité	 Ecolabel européen NF environnement EcoCert - eco detergent	 Global organic textile Oeko-tex

PARTIES PRENANTES

Externes :

- Fournisseurs d'équipements / sous-traitants éventuels (génie civil, automatismes, etc.)
- Prestataires de maintenance d'équipements plus ou moins lourds
- Fournisseurs de produits lessiviels

Internes :

- Responsable blanchisserie et équipe de production/maintenance si internalisée
- Acheteur filière hôtellerie du GHT et acheteurs filières des groupements d'achat
- Responsable Logistique
- Hygiénistes et/ou Qualificiens
- Direction des Travaux (Conducteur d'opérations et techniciens travaux par exemple)
- Direction des Soins ou groupe de travail dédié à la blanchisserie
- Chargé.e de mission RSE/DD si existant dans la structure

OUTILS

- Les textiles et vêtements de travail ne sont pas traités dans cette fiche. En revanche des critères la carte d'orientation sur l'eau aborde ce point.
- Guide du GEM DD achats de produits, matériels et prestations de nettoyage (2009)
- Salon Texcare France
- Analyses du Cycle de Vie (ACV) réalisées par le CTTN avec l'ADEME (2019)
- Livrable Groupe ARMEN sur les équipements logistiques
- [Le guide RABC de l'URBH \(2022\)](#)



INDICATEURS ET EVALUATION DE LA QUALITE D'USAGE/SATISFACTION

- Sonder régulièrement les usagers sur la cohérence entre les besoins des agents et la qualité de traitement des textiles
- Evaluer régulièrement l'efficacité des produits lessiviels
- Evaluer régulièrement les retours usagers (professionnels et patients) par rapport aux problématiques dermatologiques liées aux produits lessiviels
- Suivre le taux d'erreurs de tri en amont de la blanchisserie
- Contrôler l'adéquation entre le besoin exprimé et les quantités de linge livré



CYCLE DE VIE ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIETAUX

CYCLE DE VIE	OBJECTIFS
FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser du matériel professionnel et des installations spécifiques reconnus pour leurs performances en matière de consommations d'eau, d'énergie et de produit lessiviel mais aussi en termes d'hygiène (séparation linge propre, linge sale).
UTILISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les risques de Troubles Musculo Squelettiques (TMS), risques chimiques, risques thermiques et nuisances sonores • Adopter la méthode RABC pour assurer des résultats probants sur l'hygiène et la sécurité des personnes. • Favoriser l'emploi des personnes Reconnues en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact dû aux transports
FIN DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité de déchets générée par les consommables (conditionnements réutilisables, produits lessiviels concentrés, etc.) • Améliorer la durée de vie et recyclabilité des installations et machines • Réduire la pollution due aux effluents liquides



RECOMMANDATIONS A INTEGRER DANS LE MARCHE

Les recommandations présentées sont des propositions de bonnes pratiques qui demandent à être adaptées en fonction des circonstances et des contextes de l'acte d'achat

	EXEMPLES DE REDACTION
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	<p>Transparence sur la composition des produits lessiviels Le candidat devra fournir à jour et en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fiches techniques obligatoires pour tous les produits - Les fiches de données de sécurité (FDS) de tous les produits <p>Le fournisseur communique de manière complète et exhaustive la composition du produit. Il s'engage à répondre de manière précise aux questions éventuelles de l'établissement sur la composition des produits lessiviels.</p> <p>Méthodologie RABC Le candidat s'engage à suivre la norme européenne NF EN 14065 et la méthode RABC (Risk Analysis and Biocontamination Control) afin d'obtenir un niveau d'hygiène du linge optimal. Il devra entre autre apporter des éléments justifiant sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation des locaux afin de séparer les zones "linge propre" et "linge sale" - L'investissement dans du matériel professionnel spécifique (chargement et déchargement ne se font pas du même côté, programmes avec désinfection chimique et thermique) - La formation du personnel (tenues, hygiène des mains) - L'optimisation du circuit (temps entre l'arrivée du linge sale et la distribution du linge propre inférieur à 3 jours, système automatisé de surveillance du traitement du linge) - Le plan de maintenance et d'entretien des équipements
CONDITIONS D'EXECUTION	<p>Réduction des déchets Mettre en place un système de housse réutilisable ou de chariot compartimenté pour le transport et stockage du linge propre. Utiliser des produits lessiviels concentrés associés à un doseur proportionnel (centrale de dilution).</p> <p>Mise en place de la distribution automatique des tenues professionnelles Location d'un distributeur dans le vestiaire avec une sortie tenue propre et une entrée tenue sale. Les tenues ne sont pas nominatives mais partagées et récupérées grâce au badge de l'agent. Le candidat assure la maintenance de l'équipement.</p> <p>Intégration du secteur protégé Les candidats proposant un service de blanchisserie réalisé par un ESAT ou une entreprise adaptée seront privilégiés. Le candidat indiquera son taux de RQTH.</p>

CONDITIONS D'EXECUTION

Plan de progrès

Les parties s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations de l'accord-cadre. Dans cette perspective, les parties conviennent d'élaborer conjointement un plan de progrès dans un délai de 2 mois après la notification de l'accord-cadre.

Le plan de progrès vise à garantir et optimiser la performance des achats. Il consiste à déterminer les objectifs partagés entre le titulaire et l'acheteur et à établir un plan d'action sur la durée de l'accord-cadre.

Le titulaire se doit de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de progrès. Toutefois, s'agissant d'un mécanisme incitatif, la non-atteinte des objectifs définis dans le cadre du plan de progrès ne donnera pas lieu à l'application de pénalités.

Exemple : Réduction de la consommation d'eau par kg de linge traité

Durabilité des équipements

Le prestataire s'engage à augmenter la durée de vie de ses équipements et installation (exemple : maintenance régulière, achats d'équipements résistants, etc.). Il s'engage également à maximiser leur recyclage (exemple : démontage des parties, choix d'équipements plus facilement recyclables, etc.).

Réduction des nuisances sur voisinage

Le prestataire décrira sa situation géographique, l'évaluation des nuisances (bruit, rotation camion) générées par son activité sur le voisinage ainsi que les actions mises en place pour les corriger.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Durabilité des produits lessiviels

Privilégier des produits lessiviels possédant un écolabel ou équivalent. Celui-ci doit notamment contenir des actions sur :

- La limitation voire l'interdiction de l'utilisation de certains produits dangereux pour la santé et l'environnement;
- L'origine durable des ingrédients;
- La réduction et recyclabilité des emballages.

Produit lessiviel non labellisé	Produit lessiviels labellisé (ou équivalent) sur 1 ou 2 des critères cités	Produit lessiviels labellisé (ou équivalent) sur 3 des critères cités
0 Points	X Points	XX Points

Substances controversées dans les produits lessiviels

Pour chacun de ses produits lessiviels, le fournisseur indique le nombre de composants ayant au moins une phrase de risque parmi les groupes deux groupes suivants :

Groupe 1	Groupe 2
H300 Mortel en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H340 Peut induire des anomalies génétiques H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques H350 Peut provoquer le cancer H351 Susceptible de provoquer le cancer H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition répétée ou prolongée H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'une exposition répétée ou prolongée	H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Au moins un composant ayant une phrase de risque du groupe 1	Aucun composant ayant une phrase de risque du groupe 1 et au moins 7 composants ayant une phrase de risque du groupe 2	Aucun composant ayant une phrase de risque du groupe 1 et entre 4 et 6 composants ayant une phrase de risque du groupe 2	Aucun composant ayant une phrase de risque du groupe 1 et entre 1 et 3 composants ayant une phrase de risque du groupe 2	Aucun composant ayant une phrase de risque des groupes 1 et 2
0 Points	X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points

Protection des collaborateurs

Le candidat détaillera les actions mises en place afin de protéger les collaborateurs travaillant au sein de la blanchisserie pour chacun des risques suivants :

- Troubles Musculo-Squelettiques
- Risques thermiques
- Risques chimiques
- Nuisances sonores

Le candidat pourra indiquer toutes autres actions significatives permettant d'améliorer la gestion des risques et la qualité de vie et conditions de travail de ses collaborateurs.

Pas d'action	Actions de sensibilisation uniquement OU actions curatives uniquement	Actions de sensibilisation ET actions curatives	Actions préventives	Actions préventives, curatives et de sensibilisation
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points

Performance des équipements

Décrire les caractéristiques techniques des équipements (ou la blanchisserie s'il s'agit de l'achat d'un service) permettant une optimisation des consommations d'énergie, de produits lessiviels et d'eau.

Exemples : super essorage (> 1000 tours/min) afin de réduire l'humidité résiduelle et donc le temps de séchage, fonctionnement des cycles de séchage du linge les uns à la suite des autres afin d'en récupérer la chaleur, installation de détecteurs d'humidité qui arrêtent le séchage si le linge est sec avant la fin du cycle, raccordement des machines directement au circuit d'eau chaude, installer un récupérateur de chaleur sur les eaux usées de la blanchisserie, etc.

Le candidat doit fournir les indicateurs suivants (pour une machine ou sur le service de blanchisserie) :

X = quantité d'énergie nécessaire pour traiter un kg de linge (en kWh/kg)

Y = quantité d'eau nécessaire pour traiter un kg de linge (en litre/kg)

Z = quantité de produit lessiviel pour traiter un kg de linge (en litre /kg)

Calculer, sur un périmètre équivalent, la moyenne des indicateurs fournis par les candidats. Attribuer une note dégressive en fonction de l'augmentation de ce ratio :

Pas de réponse ou réponse incomplète	X supérieur d'au moins 21% à la moyenne des X	X égal à la moyenne des X à +/-20%	X inférieur d'au moins 21% à la moyenne des X
0 Point	X Points	XXX Points	XXXX Points

Sur la partie énergie, le prestataire indique son mix énergétique actuel entre :

- Nucléaire
- Energies fossiles (gaz, charbon, fioul)
- Energies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique)

Pas de réponse ou réponse incomplète	Taux d'énergies fossiles supérieur d'au moins 11% à la moyenne	Taux d'énergies fossiles égal à la moyenne des à +/-10%	Taux d'énergies fossiles inférieur d'au moins 11% à la moyenne
0 Point	X Points	XXX Points	XXXX Points

Note pour l'acheteur

Au 31/08/2023, le mix énergétique de l'électricité du réseau Français est de 70% nucléaire, 20% énergies renouvelables et 10% énergies fossiles

CRITERES D'ATTRIBUTION

Effluents liquides

Le prestataire communique les actions permettant de réduire la pollution des effluents liquides. Il précisera notamment les méthodes utilisées pour :

- Abaisser la température de l'eau

Pas de maîtrise de l'impact	Impact réduit	Impact supprimé
0 Point	X Points	XX Points

- Réduire la dispersion des microfibrilles de plastique dans l'environnement issues du lavage du linge (exemple : filtre à microfibrilles de plastique)

Pas de maîtrise de l'impact	Impact réduit	Impact supprimé
0 Point	X Points	XX Points

- Réduire la quantité de polluants chimiques (ex : filtre à charbon actif)

Pas de maîtrise de l'impact	Impact réduit	Impact supprimé
0 Point	X Points	XX Points

Performance environnementale de la blanchisserie

Le prestataire justifiera d'un système de management permettant l'évaluation et l'amélioration continue de la performance environnementale de la blanchisserie. Il décrira dans sa réponse les processus mis en œuvre ainsi que les actions à fort impact (mises en place et à venir). Toute certification doit être accompagnée par des éléments justificatifs datés. Si le prestataire possède une certification autre que l'ISO 14001, il doit en démontrer l'équivalence.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Aucune démarche de performance environnementale	Actions mises en place mais démarche non structurée	Démarche structurée et actions à fort impact mises en place	Actions à fort impact mises en place et certification ISO 14 001 ou équivalent
0 point	X Points	XX Points	XXX Points

Transports

Le prestataire devra avoir recours à des véhicules à faibles ou à très faibles émissions de CO₂ (électrique, hybride ou EURO 6).

Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions de CO ₂ <5%	Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions de CO ₂ >6% et <25%	Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions de CO ₂ >26% et <50%	Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions de CO ₂ >51% et <75%	Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions de CO ₂ >76% et <90%	Part de véhicules à faibles ou très faibles émissions de CO ₂ > 91%
X Points	XX Points	XXX Points	XXXX Points	XXXXX Points	XXXXXX Points

L exploitant décrit les moyens mis en place pour optimiser les livraisons (A points)

Le prestataire indique le pourcentage de ses livreurs formés à l'écoconduite depuis moins de 3 ans (X points)

POINTS DE VIGILANCE SUR LE COÛT TOTAL DE POSSESSION

- **Etude en coût total de possession d'articles textiles recyclés vs tenues de protection à usage unique** qui fait référence au niveau des tenues hospitalières : celle d'UNIHA et du RESAH ayant conduit pendant la pandémie COVID19 à la création du consortium reUNI pour des EPI en textile nettoyés en blanchisserie et réutilisés au lieu d'utiliser des vêtements de travail et EPI à usage unique.
- **De nouveaux besoins relatifs à l'entretien des textiles d'essuyage ou de nettoyage des sols**, prennent une part grandissante (dépassant parfois les 10% de la production d'une blanchisserie) permettant ainsi aux équipes chargées du nettoyage des locaux, d'être plus efficaces et un nettoyage plus vertueux en termes environnemental (nettoyage sans produits chimiques) > impact sur le TCO des prestations de propreté et sur la santé environnementale (concerne donc la blanchisserie).
- **Les équipements et installations fonctionnant aux énergies fossiles sont à limiter et à renouveler**. En effet, le coût de ces dernières est soumis à de fortes augmentations qui pourraient être répercutées sur le coût de traitement du kilogramme de linge.